

Communiqué de presse

Paris, le 21 décembre 2011

Copie privée : un consensus de façade dans l'attente de l'indispensable réforme

Alors que le ministre de la culture et de la communication vient de se féliciter, dans un communiqué de presse, de « l'adoption consensuelle » du projet de loi relatif à la rémunération pour copie privée (RCP), les industriels concernés (SNSII, Secimavi, SFIB, Simavelec, Fevad et Gitep Tics) notent que des parlementaires de tous bords n'ont cessé de souligner les dysfonctionnements du système au cours des débats législatifs.

De nombreux députés et sénateurs ont reconnu que le système de RCP est devenu totalement obsolète dans l'environnement numérique et nécessite d'être revu en profondeur. Ils ont notamment pointé les montants exorbitants pratiqués en France (en moyenne, 4 fois plus élevés qu'ailleurs en Europe), les déséquilibres du système de décision au sein de la commission copie privée ou le manque de transparence dans la répartition de la RCP.

Dans ce cadre, les industriels déplorent que compte tenu du calendrier particulièrement contraint dans lequel il légifèrerait, le Parlement ne soit pas allé jusqu'au bout de la logique et, par son vote, conforte, tout le moins temporairement, un dispositif anachronique, déséquilibré et opaque, au mépris de nombreuses décisions de justice tant européennes que nationales.

A l'instar des parlementaires, les industriels souhaitent que s'engage sans tarder la réflexion sur l'avenir de la RCP et l'émergence de modèles alternatifs de rémunération des ayants droit dans l'environnement numérique. Ils entendent participer activement à ces discussions.

Contact presse :

Marie-Laure Daridan, APc

+33 1 56 88 39 80

ml.daridan@affairespubliquesconsultants.fr